

Réunion du 7 janvier 2013

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Monsieur Marc SENE, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Gaston DANN, Madame Marie-Dominique DREYSSE

Absent(s) : Monsieur Robert HERRMANN

Rapporteur : Monsieur Jean MATHIA

N° CP/2013/5 - Aménagement de l'espace rural - 2331
Aide à la restructuration foncière de la forêt privée

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, face au problème de morcellement des forêts privées dans le Bas-Rhin, décide de renouveler le soutien du Département en faveur de la mise en oeuvre par "Bois et Forêts 67" d'un poste d'animateur foncier forestier en vue de promouvoir une méthode d'amélioration foncière souple et efficace (la bourse foncière forestière) dans les secteurs réceptifs à cette démarche, et de sensibiliser les propriétaires à une gestion durable de la forêt privée.

Dans ce cadre, elle approuve la convention pluriannuelle 2013-2015 ayant pour objet de définir les différentes missions de l'animateur, la durée de cette mission d'animation, les modalités quant au choix des secteurs géographiques où l'animateur interviendra, les dispositifs de suivi de l'opération ainsi que les modalités de financement de celle-ci.

Cette convention prévoit le financement du poste d'animateur pour un montant de 158 400 € TTC sur la période 2013-2015.

La commission permanente approuve également la convention financière 2013 et autorise son président à signer la convention pluriannuelle 2013-2015 ainsi que la convention financière 2013.

La subvention sera versée au bénéficiaire de la manière suivante, pour chacune des années 2013, 2014 et 2015 : première tranche annuelle de 30 000 € TTC en début d'année ; deuxième tranche annuelle de 22 800 € TTC en fin d'année, sous réserve de la remise d'un rapport d'activité et d'un tableau des indicateurs de résultats, ainsi que de la présentation d'un état annuel des dépenses engagées par "Bois et Forêts 67", la subvention annuelle étant calculée au prorata de celles-ci.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20130107-74030-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/01/13